

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 23 novembre 2021, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

d

En présence de :

- M. Cédric Métayer, Conseiller du district 1
- M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
- M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
- M. Carl Tremblay, Conseiller du district 4
- M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
- Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Dufresne.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx, et de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Résolution 357-11-2021

1. Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Alain Dufresne, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

Résolution 358-11-2021

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Suivi des correspondances
4. Mot du conseil municipal

FINANCES

5. Adoption des comptes
6. Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins
7. Désignation de signataires auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire

GREFFE

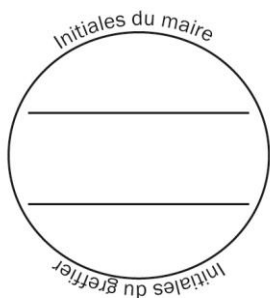
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
9. Adoption du calendrier des séances 2022
10. Nomination d'un maire suppléant
11. Nomination à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

APPROVISIONNEMENTS

12. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022

URBANISME

13. Demande de dérogation mineure pour le 14, rue des Alpes (lot 5 586 606)
14. Demande de PIIA - 111, rue de la Triade (construction à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles)
15. Demande de PIIA - 301, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)
16. Désignation des fonctionnaires pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier
17. Mise à jour - Désignation de fonctionnaires désignés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire no 2019-91 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
18. Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

TRAVAUX PUBLICS

19. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
- Volet Soutien

LOISIRS

20. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté
21. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022

RESSOURCES HUMAINES

22. Confirmation d'emploi de M. Éric Thomassin, à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein
23. Embauche de M. Thomas-Daniel Bergeron, à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire
24. Embauche de Mme Karine Daigle à titre d'agente de communication, régulière, à temps plein
25. Embauche de Mme Marilou Brisson-Simard, à titre de surveillante-apparitrice, temporaire, temps partiel
26. Embauche de M. Nathan Moreau, à titre de surveillant-appariteur, temporaire, temps partiel
27. Nomination de M. Jonathan Mathieu, à titre de lieutenant aux opérations, régulier, temps partiel
28. Nomination de M. Vincent Lapointe, à titre de lieutenant aux opérations, régulier, temps partiel
29. Nomination de M. Philippe Rousseau, à titre de lieutenant éligible, régulier, temps partiel

PÉRIODE DE QUESTIONS

30. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

31. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

3. **Résolution 359-11-2021**
Suivi des correspondances

Le maire, M. Alain Dufresne, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues.

4. **Résolution 360-11-2021**
Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

FINANCES

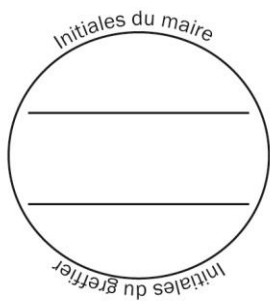
5. **Résolution 361-11-2021**
Adoption des comptes

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 17 novembre 2021, d'une somme de 1 209 797,89 \$:

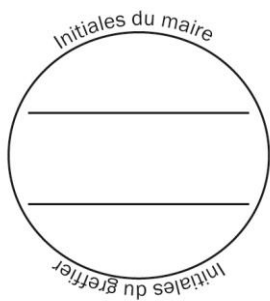
EFFETS PRÉSENTÉS LE 23 NOVEMBRE 2021	
ABAT Extermination	- \$
Action Sentiers Lavallois	4 500,00 \$
Adobe inc.	118,39 \$
AIM Éco-Centre	1 737,66 \$
Air liquide Canada inc.	1 138,54 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	24,57 \$
Allissia Poirier	2 209,32 \$
Anabel Mondou	199,45 \$
Andrée-Anne Carrier	679,59 \$
Anthony Martel Bilodeau	1 000,00 \$
Antirouille Métropolitain	120,67 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

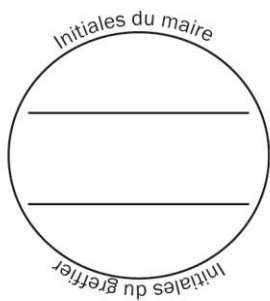
Antoine Arnaud	1 000,00 \$
Aqua Ingenium	6 166,74 \$
AquaZach inc.	505,89 \$
Aréo-Feu ltée	2 718,01 \$
Asphalte Lagacé Ltée	210,88 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	2 121,00 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	431,62 \$
Audrey Girard	23,00 \$
AUpoint architecture	16 671,38 \$
Aurelien Bidault	908,79 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	350,74 \$
Belizia Sport	- \$
Bell Mobilité Cellulaire	1 085,31 \$
Béton Chevalier inc.	103,48 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	1 705,63 \$
Boulet Dépôt Inc.	- \$
BZ INC.	27 691,15 \$
C.C.A.P.	381,49 \$
C.O.M.A.Q.	436,91 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	7 047,27 \$
Camions international Élite ltée	513,78 \$
Canac	2 313,94 \$
Carlos Vasquez	449,00 \$
Carlos Vasquez	455,00 \$
Carlos Vasquez	(455,00) \$
Carole Bélanger	636,00 \$
Carole Duval	1 000,00 \$
Carrières Québec Inc	2 928,81 \$
Catapulte Communication	9 705,80 \$
Catherine Tremblay Fournier	50,00 \$
Cathy Forest	1 000,00 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	965,16 \$
Choquette CKS	(310,29) \$
Choquette CKS (Québec)	310,29 \$
Christian Frenière	1 000,00 \$
CIMOTA	3 853,10 \$
Climpro	722,51 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	4 479,00 \$
CMP MAYER INC	1 638,39 \$
CONFIAN	492,79 \$
ConfortClim inc	- \$
Construction CRD inc.	2 000,00 \$
Construction Durand inc.	1 437,19 \$
Construction Richard Chabot inc.	1 000,00 \$
Coopérative nationale de l'information indépendante	14,89 \$
Costco american express	383,85 \$
Côté Fleury	191,83 \$
Croix-Rouge canadienne	1 389,41 \$
CTM Québec inc.	4 874,08 \$
Dan électrique inc.	646,45 \$
Danny Perron	636,00 \$
David Brault	395,27 \$
Desharnais centre du camion	5 282,32 \$
Dhillon David Cole	3 228,50 \$
Diffusion culturelle SBDL	2 730,00 \$
Doc des portes inc	709,83 \$
Dollarama S.E.C.	87,03 \$
Dolores Carpentier	399,82 \$
École nationale des pompiers	120,84 \$
Emco Ltée	494,39 \$
Émilie Fournier Létourneau	11,75 \$
Émilie Lemay	210,00 \$
Employé # 253	669,05 \$
Employé # 274	248,46 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

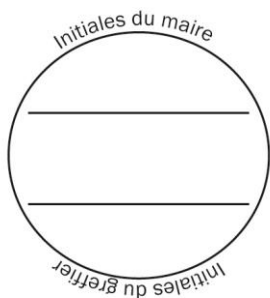
Employé # 336	149,46 \$
Employé # 405	34,83 \$
Employé # 423	31,82 \$
Employé # 551	1 308,91 \$
Employé # 586	750,00 \$
Employé # 687	37,99 \$
Employé # 698	35,06 \$
Énergie Valero inc.	5 063,64 \$
Entreprises G.N.P. inc.	235 348,58 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 996,53 \$
Équipement Médical Rive Nord	425,49 \$
Équipement Polar inc.	322,51 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	5 288,85 \$
Éric Madore	1 000,00 \$
Eurofins Environex	805,98 \$
Fédération québécoise des municipalités	231,10 \$
Ferme Bédard et Blouin inc.	93,05 \$
Fliptop Inc.	749,99 \$
Fondation CSN 06840	1 538,48 \$
Fonds d'information sur le territoire	259,00 \$
Forfait ICLOUD	1,48 \$
Fournitures de bureau Denis	1 881,49 \$
Francis Vallée	(500,00) \$
Francois-Charles Simard	260,05 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149,75 \$
Frédéric Gallant	232,95 \$
Frédéric Gallant	(244,95) \$
Garda World	861,79 \$
GDX Ventes Inc.	44,17 \$
Geneviève Larouche	35,00 \$
Geneviève Levesque	210,00 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	321,03 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	124,07 \$
Goodfellow	1 026,96 \$
GOUDREAU LES CLOCHES INC.	- \$
Gravel Bernier Vaillancourt	1 617,32 \$
Gravel Bernier Vaillancourt avocats, en fidéicommiss	65 675,52 \$
Groupe Akifer inc.	4 495,52 \$
Groupe CT	301,40 \$
Groupe financier AGA inc.	2 560,72 \$
Groupe Négotel inc.	600,68 \$
Groupe Pub Action	261,57 \$
GSI Environnement	12 439,67 \$
Guy Poulin	2 665,00 \$
Hydraulique J.L. Inc.	1 079,44 \$
Hydro Experts	- \$
Hydro Québec	40 886,21 \$
IGA 8162	487,84 \$
Industrielle Alliance 02579	34 998,95 \$
Introspection	5 472,81 \$
Jacques Côté	140,88 \$
Javel Bois-Francs inc.	2 402,90 \$
Jean-Pierre Turcotte Laprise	636,00 \$
Jean-Sébastien Chevalier	260,05 \$
Joanie Dussault	1 000,00 \$
Josée Rioux	35,00 \$
Josianne Fillion	194,58 \$
Julie Lebel	30,75 \$
Julien L'Écuyer	100,00 \$
Krytelle Walsh	617,50 \$
La bulle boutique	22,83 \$
La Génératrice inc.	2 299,50 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	2 644,43 \$
L'Ange Gardien Ford	3 839,82 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Latulippe inc.	450,00 \$
Le Club de Soccer SBDL	120,72 \$
Le groupe Déziel	1 474,52 \$
Le Jardin Mythologique	2 900,00 \$
Le journal de Québec	13,79 \$
Les Copies de la Capitale inc.	191,67 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	975,47 \$
Les Entreprises François Michel	54,62 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	957,84 \$
Les équipements L.A.V.	172,46 \$
Les expéditions panorama	2 069,55 \$
Les huiles Desroches inc.	379,50 \$
Les Pétroles Irving inc.	1 983,77 \$
Les produits Opti-max inc.	262,86 \$
Librairie morency inc.	72,29 \$
Librairie Pantoute	1 107,50 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	4 495,94 \$
Louise Dufresne	658,00 \$
Luc Chouinard	35,00 \$
Lumen	84,16 \$
M. Lemieux inc.	60,09 \$
MRC de la Jacques-Cartier	18 134,17 \$
Macpek Inc	1 861,13 \$
Macpek Inc	541,21 \$
Maison des Jeunes La Barak	19 226,56 \$
Marie-Eve Thomassin	636,00 \$
Marie-Hélène Leclerc	649,76 \$
Marie-Pier Larocque	50,00 \$
Marika Gagnon-Lacoursière	832,52 \$
Marilyne Lauzon	636,00 \$
Martin Gariépy	170,08 \$
Mary-Élizabeth Lagacé	1 000,00 \$
Mathieu St-Pierre	1 000,00 \$
Maude Goyer	603,62 \$
Maxi Paysage	137 249,69 \$
MEC Consultants inc.	3 690,72 \$
Mécanique J. Clair	3 290,74 \$
Mercier Marine	2 529,45 \$
MESSER CANADA INC.	280,97 \$
Microsoft	1 028,46 \$
Ministre du Revenu du Québec	105 766,15 \$
MRC de la Nouvelle-Beauce	- \$
Municipalité de Lac Beauport	1 457,11 \$
Mylène Rioux	170,08 \$
Nadia Verrier	20,00 \$
NI produits inc.	4 466,78 \$
Noël Fortier	868,14 \$
Nordikeau inc.	1 540,67 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	193,95 \$
Paiements Payfacto Inc.	80,36 \$
Panavidéo	103,14 \$
Pause-café Soleil inc	275,94 \$
Peinture JDM Inc	15 751,58 \$
Performdance - École de danse	- \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	118,95 \$
PG Solutions Inc.	1 410,93 \$
Philippe Boutin	771,03 \$
Philippe Héon	1 739,94 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	(265,66) \$
Pièces d'autos boul. Raymond/Mécanique bl Raymond	1 138,25 \$
Pierre Paquet	200,00 \$
PJB Industries inc.	14 716,80 \$
Pluritech Ltée	19 224,40 \$
Postes Canada	3 941,73 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Prevo911tech	574,88 \$
Pro style lettrage	218,45 \$
Properformance	630,15 \$
Protection incendie PC inc.	1 062,76 \$
Publicité Facebook	23,00 \$
PUROLATOR INC.	1 863,54 \$
Receveur Général du Canada	46 549,93 \$
Régulvar	4 956,61 \$
René Ampleman	210,00 \$
Restaurant Le Lavalois	185,26 \$
Roger Lepire	1 000,00 \$
S.S.Q. Groupe financier	24 417,98 \$
Samuel Desjardins	1 000,00 \$
Sani Charlevoix inc.	957,17 \$
Sani John Inc.	661,08 \$
Sani Orléans inc.	2 604,35 \$
Sani-Terre Environnement inc.	71 637,65 \$
SCFP	1 276,81 \$
SCFP - Section locale 5187	1 171,99 \$
SÉAO -Constructo	198,29 \$
Sécurité Sirois	356,42 \$
Serge Dubé	167,44 \$
Service de réparation BLB inc.	193,79 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	2 935,62 \$
Shell Fleet Plus	6 235,36 \$
Signalisation Lévis inc.	94,86 \$
SINTRA INC.	6 302,93 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 274,59 \$
Société québécoise d'information juridique	47,77 \$
Solotech inc.	9 352,07 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	1 200,11 \$
Sophie Girard	35,00 \$
S-Pace signalétique inc	2 089,51 \$
Stéphane Deslauriers	292,25 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	137,98 \$
Sylvain Roy	1 000,00 \$
Sylvie Poitras	243,03 \$
Terrassement GMC inc	2 989,35 \$
Tim Hortons	29,42 \$
TRIVIUM	3 619,41 \$
Tyco Integrated Fire & Security	2 221,96 \$
Union des municipalités du Québec	66,31 \$
USD Global inc.	1 461,69 \$
Valérie Lavoie	1 000,00 \$
Vallée Francis	488,00 \$
Ville de Québec	25 571,43 \$
Voltec Ltée	3 077,44 \$
W. Côté et fils Ltée	615,19 \$
WP Engine	39,29 \$
Total des effets présentés au conseil du 23 novembre 2021	1 209 797,89 \$

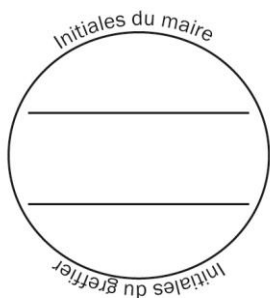
- D'autoriser le maire ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6. Résolution 362-11-2021
Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré à AccèsD Affaires et qu'elle souhaite nommer M. Alain Dufresne, maire, comme administrateur principal;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal:

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu:

- Que M. Alain Dufresne, maire, soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Carl Thomassin aux fins d'utilisation du Service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

7. Résolution 363-11-2021

Désignation de signataires auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire

Considérant la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès de Desjardins :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu:

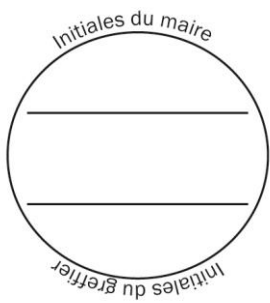
- que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Titre ou poste	Nom
Directeur général	Marc Proulx
Trésorière	Ariane Tremblay
Maire	Alain Dufresne

- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

GREFFE

8. N° de résolution ou annotations

Résolution 364-11-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Sur la proposition de M. le conseiller Carl Tremblay.

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. Résolution 365-11-2021

Adoption du calendrier des séances 2022

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2022 suivant :
 - Mardi 18 janvier 2022
 - Mardi 8 février 2022
 - Mardi 8 mars 2022
 - Mardi 22 mars 2022
 - Mardi 12 avril 2022
 - Mardi 10 mai 2022
 - Mardi 14 juin 2022
 - Mardi 12 juillet 2022
 - Mardi 16 août 2022
 - Mardi 13 septembre 2022
 - Mardi 11 octobre 2022
 - Mardi 25 octobre 2022
 - Mardi 8 novembre 2022
 - Mardi 13 décembre 2022.
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h, à moins que des mesures gouvernementales, relatives à la santé publique, adoptées dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ne permettent pas la tenue en personne des séances du conseil municipal ou qu'il soit permis de tenir les séances par tout autre moyen technologique;
- De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la Loi;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

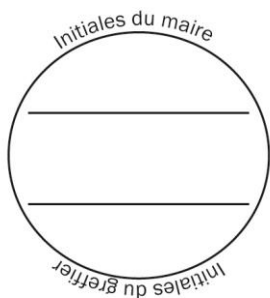
Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. Résolution 366-11-2021

Nomination d'un maire suppléant

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, qui prévoit que le conseil municipal désigne un conseiller comme maire suppléant et que celui-ci possède et exerce les mêmes pouvoirs que le maire, lorsque ce dernier est absent du territoire ou lorsqu'il ne peut exercer ses fonctions :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de M. Carl Tremblay à titre de maire suppléant;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

M. le conseiller Carl Tremblay s'abstient de voter puisqu'il mentionne avoir un intérêt pécuniaire.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers**

11. **Résolution 367-11-2021**

Nomination à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le Règlement 725-14 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) prévoit que celui-ci est composé de sept (7) membres, dont six (6) résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval et d'un (1) membre du conseil municipal, nommé par le conseil municipal;

Considérant que le conseil municipal élu le 7 novembre 2021 souhaite nommer un élu à titre de membre du CCU;

Sur la proposition de M. le conseiller M. Carl Tremblay.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de M. Charles Morissette à titre de membre du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

M. le conseiller Charles Morissette s'abstient de voter.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

12. **Résolution 368-11-2021**

Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022

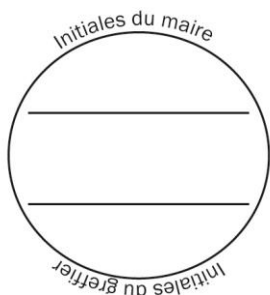
Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

Il est résolu :

- Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

URBANISME

13. **Résolution 369-11-2021**

Demande de dérogation mineure pour le 14, rue des Alpes (lot 5 586 606)

Considérant que la demande de dérogation mineure 2021-0067 a été déposée le 27 septembre 2021;

Considérant que la demande vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire de type cabanon situé à 0,70 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'au moins 1 mètre, et ce, tel que mentionné à l'article 5.2.6 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*;

Considérant que les travaux en cause ont fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande;

Considérant que l'application de la réglementation cause préjudice au requérant qui souhaite régulariser la situation en vue de la conclusion d'une transaction immobilière;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

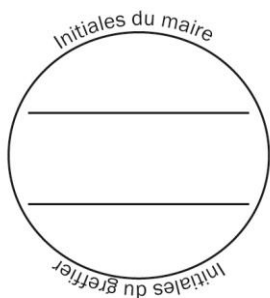
Considérant qu'un avis public a été publié le 5 novembre 2021;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0067 :

Sur la proposition de M. Dominic Morin.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0067, visant à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire de type cabanon situé à 0,70 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'au moins 1 mètre, et ce, tel



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

que mentionné à l'article 5.2.6 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, conformément aux documents soumis au CCU le 9 novembre 2021;

- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

14. **Résolution 370-11-2021** **Demande de PIIA - 111, rue de la Triade (construction à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles)**

Considérant la demande de PIIA n° 2021-0068, déposée le 25 octobre 2021;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade, situé partiellement en zone de contraintes visuelles, et que cette demande est assujettie au chapitre 6 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le *Règlement 712-14*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les membres du CCU émettent des doutes relativement à la validité des limites cartographiées de la zone de contrainte visuelle dans ce secteur de la rue de la Triade;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0068 pour la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade, situé partiellement en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 9 novembre 2021 :

Sur la proposition de M. Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2021-0068 pour la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade, situé partiellement en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 9 novembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. **Résolution 371-11-2021** **Demande de PIIA - 301, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)**

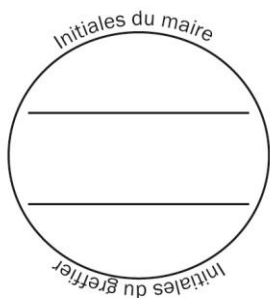
Considérant la demande de PIIA n° 2021-0069, déposée le 4 novembre 2021;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 301, rue Auclair, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.4 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les plans et devis d'ingénierie, déposés avec la demande, sont conformes et que tous les objectifs et critères sont respectés;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0069, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

plus de 150 mètres carrés, au 301, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 9 novembre 2021 :

Sur proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'accepter la demande PIIA n°2021-0069, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés au 301, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 9 novembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. Résolution 372-11-2021

Désignation des fonctionnaires pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant qu'en vertu du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier, le conseil de chacune des municipalités de la MRC désigne, par résolution, au moins un fonctionnaire municipal pour l'application dudit règlement sur son territoire;

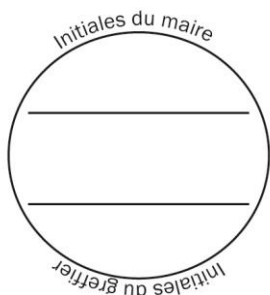
Considérant que le fonctionnaire municipal désigné doit s'assurer du respect des dispositions du Règlement numéro 07-2021 sur l'ensemble du territoire pour lequel il a été nommé et qu'il doit à cet égard :

1. veiller à l'administration du règlement;
2. délivrer les autorisations pour l'exécution de travaux ou d'activités autorisés par le règlement;
3. émettre les constats d'infraction lors d'une contravention au règlement;
4. référer, pour toute question d'interprétation ou d'application du règlement, aux responsables régionaux;
5. visiter et examiner tout immeuble durant les heures indiquées au règlement, aux fins de s'assurer du respect des dispositions du règlement;
6. aviser le propriétaire, son mandataire ou toute personne morale ou physique des procédures susceptibles d'être intentées en cas de non-respect des dispositions du règlement;
7. faire rapport au responsable régional de tous les constats d'infraction délivrés en vertu du règlement et lui fournir toute autre information qu'il demande;

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Qu'en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil consent à appliquer le Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier sur son territoire ;
- Qu'en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil nomme, à titre de fonctionnaires municipaux désignés pour l'administration du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021, les personnes occupant les postes suivants :
 - Directeur de service de l'aménagement du territoire
 - Coordonnateur à l'environnement et au développement durable
 - Coordinatrice à l'aménagement du territoire
 - Préposé à l'information et aux demandes de permis
 - Préposé à l'émission des permis et certificats
 - Préposé à l'inspection
 - Aide-préposé à l'émission des permis et à l'inspection
- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le conseil s'engage à informer la MRC de toute nouvelle nomination comme fonctionnaire désigné dans le futur pour l'application du règlement numéro 07-2021.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

17. Résolution 373-11-2021

Mise à jour - Désignation de fonctionnaires désignés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-91 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

Considérant que la Ville doit confier l'administration et l'application de ladite résolution sur son territoire à un ou des fonctionnaires :

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- De nommer les personnes occupants les postes suivants responsables de l'application et de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire 2019-91 et ses amendements, le cas échéant, adoptés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval :
 - le directeur du Service de l'aménagement du territoire
 - le coordonnateur à l'environnement et au développement durable
 - la coordonnatrice à l'aménagement du territoire
 - le préposé à l'information et aux demandes de permis
 - les préposés à l'émission des permis et certificats
 - les préposés à l'inspection
 - les aides-préposés à l'émission des permis et à l'inspection,
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

18. Résolution 374-11-2021

Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant qu'en vertu de l'article 5 du Règlement 725-14 – *Règlement constituant le Comité consultatif d'Urbanisme et abrogeant le Règlement 273-92*, le mandat des membres du comité est d'une durée de deux (2) ans;

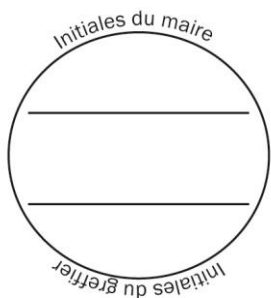
Considérant que le mandat peut être renouvelé en tout temps par une résolution du conseil municipal;

Considérant que le mandat des personnes suivantes est arrivé à échéance:

- Mme Anna Gueye
- M. Clément Bouchard
- M. Jean-Nicolas Faguy
- M. Bastien Goulet
- M. Daniel Gosselin.

Considérant que le conseil municipal nomme le président du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 8 du Règlement 725-14 – *Règlement constituant le Comité consultatif d'Urbanisme et abrogeant le Règlement 273 92* :

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 22 novembre 2023 :
 - Mme Anna Gueye;
 - M. Clément Bouchard
 - M. Jean-Nicolas Faguy
 - M. Bastien Goulet
 - M. Daniel Gosselin
- De nommer M. Clément Bouchard président du Comité consultatif d'urbanisme;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

TRAVAUX PUBLICS

19. Résolution 375-11-2021

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien

Considérant que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Considérant que la directrice du Service des travaux publics de la Ville, Mme Anick Patoine, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier :

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- Que le conseil de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

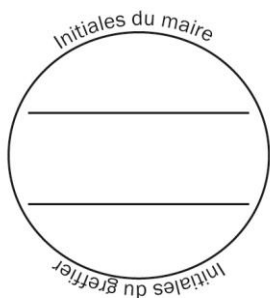
**M. le maire s'est abstenu de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

LOISIRS

20. Résolution 376-11-2021

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant du Club de l'âge d'or de la Sainte-Brigitte-de-Laval;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande d'aide financière vise à appuyer la reprise des activités de l'organisme qui vit une baisse importante d'inscription des membres et des cotisations à la suite de la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ au Club de l'âge d'or, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. Résolution 377-11-2021

Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022

Considérant le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme)*, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Sur la proposition de M. le conseiller Carl Tremblay.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;
- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier;
- D'autoriser M. Charles Dufour à signer les documents lors du dépôt de la demande;
- D'autoriser Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer tous les autres documents, notamment la convention d'aide financière au nom de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

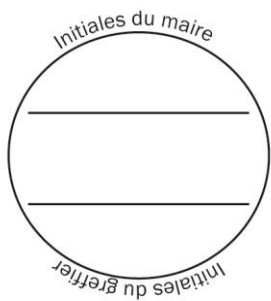
**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

22. Résolution 378-11-2021

Confirmation d'emploi de M. Éric Thomassin, à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein

Considérant la Résolution 124-03-2020, procédant à l'embauche de M. Éric Thomassin, au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre d'opérateur-journalier;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la période de probation de M. Éric Thomassin est terminée;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- De confirmer M. Éric Thomassin au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre d'opérateur journalier;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. **Résolution 379-11-2021**

Embauche de M. Thomas-Daniel Bergeron, à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Considérant la Résolution 257-07-21 autorisant le dépôt d'une offre de stage en récréologie pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Thomas-Daniel Bergeron, comme stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire suivant les dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;
- Que le stage soit d'une durée de 32 semaines, soit du 10 janvier au 19 août 2022, à temps plein;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. **Résolution 380-11-2021**

Embauche de Mme Karine Daigle à titre d'agente de communication, régulière, à temps plein

Considérant la vacance du poste d'agente de communication depuis le mois de juillet 2021;

Considérant les besoins de la Ville en matière de communication et la nécessité de combler ce poste;

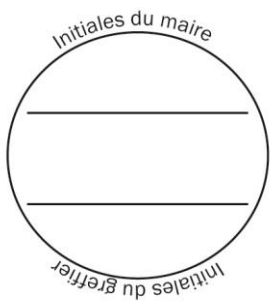
Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées suite à l'affichage du poste;

Considérant que Mme Karine Daigle répond à l'ensemble des exigences du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'embaucher Mme Karine Daigle, à titre d'agente de communication, régulière, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. **Résolution 381-11-2021**

Embauche de Mme Marilou Brisson-Simard, à titre de surveillante-apparitrice, temporaire, temps partiel

Considérant les besoins en surveillance de plateaux, notamment pour les patinoires en période hivernale;

Considérant que les disponibilités des surveillants-appariteurs en poste ne suffisent pas à combler les besoins en surveillance de plateaux sportifs;

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche d'un surveillant-appariteur supplémentaire pour la période hivernale 2021, pour assurer une présence à chacun des emplacements où se déroulent des activités de loisirs offertes par la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marilou Brisson-Simard, à titre de surveillante-apparitrice, de façon temporaire, pour une période indéterminée, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. **Résolution 382-11-2021**

Embauche de M. Nathan Moreau, à titre de surveillant-appariteur, temporaire, temps partiel

Considérant les besoins en surveillance de plateaux, notamment pour les patinoires en période hivernale;

Considérant que les disponibilités des surveillants-appariteurs en poste ne suffisent pas à combler les besoins en surveillance de plateaux sportifs;

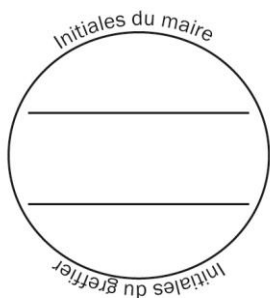
Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche d'un surveillant-appariteur supplémentaire pour la période hivernale 2021, pour assurer une présence à chacun des emplacements où se déroulent des activités de loisirs offertes par la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De procéder à l'embauche de M. Nathan Moreau, à titre de surveillant-appariteur, de façon temporaire, pour une période indéterminée, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. **Résolution 383-11-2021**

Nomination de M. Jonathan Mathieu, à titre de lieutenant aux opérations, régulier, temps partiel

Considérant la vacance de deux postes de lieutenants aux opérations, réguliers, à temps partiel;

Considérant la nécessité de combler ces postes afin d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement du Service de la sécurité publique et des équipes de travail;

Considérant la résolution portant le numéro 455-12-18, nommant M. Jonathan Mathieu à titre de lieutenant éligible, régulier, à temps partiel;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service de la sécurité publique de nommer M. Jonathan Mathieu à titre de lieutenant aux opérations, régulier, à temps partiel :

Sur la proposition de M. le conseiller Carl Tremblay.

Il est résolu :

- De nommer M. Jonathan Mathieu à titre de lieutenant aux opérations, régulier, à temps partiel, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers et premiers répondants à temps partiel et de l'avenant AV-001-12 – Officier - Pompiers - premiers répondants*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. **Résolution 384-11-2021**

Nomination de M. Vincent Lapointe, à titre de lieutenant aux opérations, régulier, temps partiel

Considérant la vacance de deux postes de lieutenants aux opérations, réguliers, à temps partiel;

Considérant la nécessité de combler ces postes afin d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement du Service de la sécurité publique et des équipes de travail;

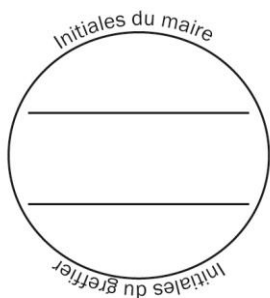
Considérant la résolution 455-12-18 nommant M. Vincent Lapointe à titre de lieutenant éligible, régulier, à temps partiel;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service de la sécurité publique de nommer M. Vincent Lapointe à titre de lieutenant aux opérations, régulier, à temps partiel :

Sur la proposition de M. le conseiller Carl Tremblay.

Il est résolu :

- De nommer M. Vincent Lapointe, à titre de lieutenant aux opérations, régulier, à temps partiel, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

*des pompiers et premiers répondants à temps partiel et de l'avenant AV-001-12 –
Officier - Pompiers - premiers répondants;*

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. **Résolution 385-11-2021**

Nomination de M. Philippe Rousseau, à titre de lieutenant éligible, régulier, temps partiel

Considérant les besoins du Service de la sécurité publique dans la coordination et la supervision des équipes lors des opérations;

Considérant la vacance d'un poste de lieutenant éligible;

Considérant la nécessité de combler ce poste afin de maintenir la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité de l'une des équipes de la division opérations;

Considérant la banque de candidature créée lors du dernier affichage et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- De nommer M. Philippe Rousseau à titre de lieutenant éligible, régulier, à temps partiel, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail – Avenant – AV-001-12 – Officier - Pompiers - premiers répondants* en vigueur lorsqu'il agira à cette fonction supérieure;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

30. **Résolution 386-11-2021**

Période de questions

À 19 h 50, le maire, M. Alain Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Étant donné la présence limitée des citoyens à la séance du conseil municipal en raison des mesures de distanciation physique dues à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

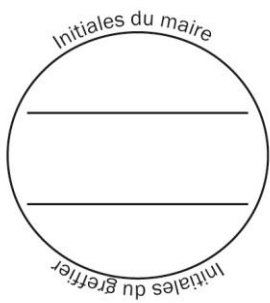
La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

31. **Résolution 387-11-2021**

Levée de la séance



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Sur la proposition de M. le conseiller Cédric Métayer.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 02.

Vote pour : M. le conseiller Cédric Métayer, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Carl Tremblay, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

N° de résolution ou annotations

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

POUR CONSULTATION